

(1999/C 182/130)

QUESTION ÉCRITE E-3551/98**posée par Katerina Daskalaki (UPE) à la Commission**(1^{er} décembre 1998)

Objet: Nouvelles menaces turques contre Chypre

Lors de sa récente visite (le 5 novembre 1998) dans la partie septentrionale de Chypre, occupée par les forces armées de son pays, le Premier ministre de Turquie, M. Gilmaz, a tenu une conférence de presse avec le dirigeant chypriote turc Rauf Denktash. À cette occasion, il a répété que toute progression des négociations relatives à l'adhésion de Chypre à l'Union européenne aurait pour conséquence l'annexion par la Turquie des territoires chypriotes occupés.

La Commission, qui se livre à de multiples acrobaties juridiques pour obtenir une assistance financière communautaire au bénéfice de la Turquie, a-t-elle l'intention de répondre à de telles menaces? Compte-t-elle continuer à autoriser un pays tiers à faire obstacle — et de quelle manière! — aux négociations en cours entre l'Union européenne et un État indépendant représenté dans toutes les grandes organisations internationales?

Réponse donnée par M. van den Broek au nom de la Commission

(18 décembre 1998)

La Commission est au courant des déclarations mentionnées par l'Honorable Parlementaire. Comme le sait l'Honorable Parlementaire, M. Denktash et le Président Demirel avaient déjà signé, en janvier 1997, une déclaration conjointe en vue de réaliser l'intégration progressive de la partie nord de l'île de Chypre avec la Turquie. En juillet 1998, la Turquie et la partie nord de l'île ont également signé un accord d'association.

Dans le «rapport régulier sur les progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion», adopté le 4 novembre 1998, la Commission a exprimé son opinion sur les déclarations ou mesures mentionnées ci-dessus, en considérant qu'elles «ne sont pas compatibles avec la légalité internationale en la matière, telle qu'elle ressort des résolutions pertinentes des Nations unies, auxquelles l'Union européenne souscrit pleinement», résolutions fondées notamment sur la mise en place d'une fédération bizonale et bicommunautaire. Dans le même document, la Commission a également indiqué sa conviction que «la mission de bons offices conduite par le Secrétaire général des Nations unies, avec l'appui du Conseil de Sécurité et de l'Union européenne, doit recevoir le soutien actif de toutes les parties intéressées».

Selon le calendrier prévu, les négociations d'adhésion avec Chypre sont entrées dans une phase concrète depuis le 10 novembre 1998. La Commission espère que des représentants chypriotes turcs répondront positivement à la proposition de la partie chypriote grecque de participer à ces négociations.

La Commission est d'accord avec le Conseil pour dire que «des progrès vers l'adhésion et des progrès vers une solution juste et viable du problème chypriote se renforceront l'un l'autre».

(1999/C 182/131)

QUESTION ÉCRITE E-3562/98**posée par Klaus Lukas (NI) à la Commission**(1^{er} décembre 1998)

Objet: La «vache à lait» du Fonds européen de développement

Dans son livre intitulé «The lost vision», M. Nikolas Alexandrakis a formulé de vives critiques à l'encontre de la gestion financière de la Commission au titre de l'aide au développement. Sur instruction du directeur général de la DG VIII, ces crédits substantiels auraient servi notamment à engraisser, par le biais du Fonds de Lomé, des dictatures. C'est ainsi que le régime sanguinaire du sergent Doe au Libéria, où M. Alexandrakis était accrédité en tant que chef de la délégation de la Commission de l'UE, a bénéficié d'un tel soutien. D'après les informations, M. Alexandrakis aurait informé les services de la DG VIII à Bruxelles que des ministres et des fonctionnaires du régime Doe considéraient le Fonds européen de développement comme une «vache à lait», dont ils pourraient personnellement tirer profit pour s'enrichir (page 49). C'est ainsi que des crédits de la Commission destinés à des projets de développement auraient régulièrement et systématiquement atterri dans